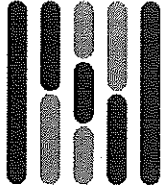


REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT EURE



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2024-106

CONTRAT DE CESSION DE COLLECTIONS DU JOURNAL
LE COURRIER DE L'EURE

Date de la séance :	18 novembre 2024	Adopté à l'unanimité,
Date de convocation :	12 novembre 2024	
Nombre de conseillers en exercice :	24	
Membres présents :	17	
Nombre de votants :	20	

Le dix-huit novembre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis DAVOUST, Mme Hélène LEROY, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, M. Jean LEFEBVRE, Mme Evelyne DUPONT, Mme Claire LAPOIRIE, Mme Isabel COUDRAY, M. Stéphane CARRIER, M. Philippe DELAUNAY, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT,

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Arnaud CHEUX à Mme Isabelle VAUQUELIN, M. Francis BRONNAZ à M. Edouard DETAILLE, Mme Isabelle AMEYE à Mme Anita LE MERRER.

Absents excusés : Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absente : Mme Katiana LEVAVASSEUR.

Secrétaires de séance : Mme Caroline CHOPIN, Mme Isabel COUDRAY.

Madame le Maire rappelle que la rédaction de l'hebdomadaire « Le Courrier de l'Eure » a quitté le 25 mai 2023 son local historique situé au 54, rue de la République au Neubourg, pour s'installer à Louviers dans de nouveaux locaux.

L'immeuble 54, rue de la République est mis en vente par l'éditeur PUBLIHEBDOS.

Sur la sollicitation de la municipalité, l'éditeur propose de signer un contrat de cession de collections du journal le Courrier de l'Eure. Ce contrat acte le transfert de propriété de toutes les archives papier du Courrier de l'Eure de son origine à ce jour. Cette cession est consentie gracieusement par PUBLIHEBDOS à la mairie du Neubourg.

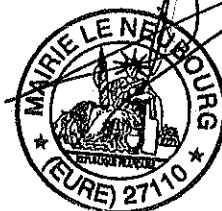
Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- Autorise Madame le Maire à signer le contrat de cession de collections du journal le Courrier de l'Eure.
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes les dispositions spécifiques pour la conservation de ces archives.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Fait à LE NEUBOURG, le 18 novembre 2024.

Le Maire,
Isabelle VAUQUELIN



La secrétaire,
Caroline CHOPIN